

L'IDENTIFICATION ET LA TRADUCTION DE L'IMPARFAIT CONTREFACTUEL

Eugenia ALAMAN

Dans la liste des tiroirs verbaux, l'imparfait est certainement le temps le plus étudié du français puisqu'il a de nombreux usages et des effets de sens variés. Traditionnellement, l'imparfait est présenté comme un temps du passé. Suffirait-il de définir l'imparfait comme un temps du passé ?

Il est vrai que dans la transposition d'une action au présent d'énonciation dans le passé, l'imparfait de concordance s'impose de toute évidence. Cependant, d'autres approches considèrent que, dans la description de l'imparfait, des caractéristiques textuelles ou aspectuelles comptent plus que la valeur temporelle, ou que valeur temporelle et aspectuelle vont de pair.

Les emplois de l'imparfait sont très nombreux et leurs dénominations diffèrent d'un auteur à l'autre :

- un fait de conséquence immédiate et infaillible d'un autre fait :

1. *Un pas de plus il tombait dans le précipice* (mais l'autre fait, celui de tomber dans le précipice, ne s'est pas produit).

- un fait anticipatif ou de réalisation dramatique antidatée :

2. *Sans l'intervention du pilote, l'avion tombait.*

- un fait imaginaire du présent :

3. *Cinq minutes plus tard et le train déraillait.*

- un fait remplaçant le Conditionnel II :

4. *Deux minutes de plus et je manquais mon train* (*Deux minutes plus tard j'aurais manqué mon train*).

- un imparfait de politesse :

5. *Comment vous appeliez-vous ?*

- un imparfait hypocoristique :

6. *Il avait mal aux dents, mon bébé ?*

Ces différentes valeurs de l'imparfait sont parfois difficiles à reconnaître et à expliquer. Dans le domaine du FLE, la richesse du système verbal français, la subtilité de l'usage des temps du passé en général et de l'imparfait en particulier, posent aux apprenants du français langue étrangère un véritable défi. La description même des traitements de l'imparfait se trouve à l'origine de ces doutes.

Dans tous ces exemples, on aurait pu employer le présent :

1'. *Un pas de plus il tombe dans le précipice.*

2'. *Sans l'intervention du pilote, l'avion tombe.*

3'. *Cinq minutes plus tard et le train déraille.*

4'. *Deux minutes de plus et je manque mon train.*

5'. *Comment vous appelez-vous ?*

6'. *Il a mal aux dents, mon bébé ?*

Cependant, on a préféré l'emploi de l'imparfait (exemples 1',2',3',4'), vu l'inexistence du procès ou l'existence d'un procès imaginaire : *Il n'est pas tombé dans le précipice comme il n'a pas fait un pas de plus. L'avion n'est pas tombé grâce à l'intervention du pilote. Le train n'a pas déraillé grâce à l'habileté du conducteur. Je n'ai pas manqué mon train car je suis arrivé juste avant le départ du train.*

Généralement, la diversité des emplois de l'imparfait est expliquée par l'alternance des parties d'accompli et d'accomplissement. C'est justement le cas de l'imparfait contrefactuel et de l'imparfait de rupture qui engendrent des ambiguïtés du type contrefactuel/factuel.

Soient les exemples suivants :

7. *Hé bien ! Tu arrivais cinq minutes plus tard et tu ne me trouvais pas !*

7'. *Hé bien ! Tu arriverais cinq minutes plus tard et tu ne me trouverais pas !*

8. *Deux minutes plus tard, je vous manquais encore.*

8'. *Deux minutes plus tard, je vous manquerais encore.*

9. *Un instant après, le train déraillait.*

9'. *Un instant après, le train aurait déraillé.*

9''. *Un instant après, le train déraillait.*

Dans les exemples 7' et 8' la paraphrase au conditionnel se fait sans modification fondamentale car la forme verbale en elle-même porte l'indication de sa non-réalisation. Cependant, dans l'exemple 9', la paraphrase au conditionnel porte une modification d'ordre modal. Dans l'exemple 9 la décadence d'accompli est positive, au sens de « *a déraillé* », l'accident est réel, il est survenu. Dans 9'' la décadence d'accompli est négative, au sens de « *aurait déraillé, mais n'a pas déraillé* », l'accident est fictif, le procès ne s'est plus produit. Dans les trois dernières phrases, le même adverbe « *un instant après* » peut être entendu différemment : un instant qui n'a pas eu lieu ou un instant qui a eu lieu. Il s'agit de deux versions factuelle est contrefactuelle à la fois, option fondamentalement temporelle faite par Guillaume (1970).

Le passage de la lecture contrefactuelle, ayant un degré d'accomplissement zéro, à la lecture factuelle de l'imparfait de rupture est difficile à accepter. La question qui se pose est la suivante : comment l'imparfait de rupture - imparfait perspectif, ayant la partie d'accompli quasiment à zéro - et qui peut accepter la localisation d'un événement au passé composé ou au passé simple (*Un instant après, le train a déraillé / dérailla*) peut-il subir une telle métamorphose et devenir contrefactuel ou, selon l'explication donnée par Guillaume, « *la décadence d'accompli se suspend* » ? La réponse en est évidente si on prend en considération une situation contextuelle d'où on apprend que le conducteur, bon professionnel, a freiné à temps pour empêcher le désastre. Les critiques aux approches en termes d'immédiateté temporelle peuvent être résumés en trois idées importantes :

1. l'impossibilité d'expliquer l'antériorité dans *Un peu plus tôt, c'était pas prêt* ;

2. les emplois contrefactuels non temporels du type : *Deux kilos de moins, je rentrais dans ma robe / Sans vous, je m'ennuyais* ;

3. le fait d'imputer l'effet d'imminence ou de justesse à l'imparfait, alors que l'adverbe *un instant après* dénote un court intervalle.

La conclusion serait que l'imparfait doit être analysé aussi du point de vue de sa valeur aspectuelle standard.

Selon Le Goffic (1986), l'imparfait renvoie à des mondes inaccessibles au présent, à cause de son aspect d'inaccompli. L'emploi contrefactuel de l'imparfait pourrait être expliqué plutôt selon sa dimension modale, puisque l'approche temporelle n'est qu'en apparence. Wilmet (1976) explique la dénomination de l'imparfait comme présent dans le passé par la valeur imperfective que le présent et l'imparfait partagent. Il en va de même

pour exprimer une chose possible, une éventualité immédiate, imminente (d'ici la dénomination d'imparfait d'imminence) qu'on peut anticiper. C'est pourquoi le train déraillait sans dérailler, on manque le train sans le manquer, l'avion tombe sans tomber. De ces exemples on comprend que l'imparfait, tout comme le présent, peut s'employer pour un futur proche, afin d'exprimer une réalité imminente, imaginée, anticipée mais qui n'existe pas (*Sans l'intervention du pilote, l'avion allait tomber*).

Dans un article consacré à l'imparfait, Anne-Marie Berthonneau et Georges Kleiber (2006) affirment que l'imparfait contrefactuel (*Un instant après, le train déraillait*) n'est pas une simple variante de l'imparfait de rupture. Dans le cas de l'imparfait de rupture, le complément frontal marque la postériorité (*Six mois plus tard, il se mariait*), pendant que dans le cas de l'imparfait contrefactuel, il peut aussi marquer l'antériorité :

10. - Je suis en retard.

- Oh non, tu arrives au bon moment. Un peu plus tôt, c'était pas prêt.

(Berthonneau & Kleiber 2006: 18)

Par conséquent, la définition de l'imparfait présent dans le passé ne tient pas puisqu'il ne s'agit pas toujours de proximité ou immédiateté temporelle mais d'antériorité aussi, comme dans l'exemple 10.

Selon Le Goffic (1986), par opposition au présent capable d'exprimer une vérité générale, globale, atemporelle, l'imparfait est apte à exprimer les valeurs de politesse et l'hypocoristique. Le face à face présent- imparfait double l'affrontement aspectuel, temporel. L'expressivité des exemples 5 et 6 vient de l'aspect sécant combiné à l'aspect sémantique perfectif du verbe à l'imparfait. L'action est saisie à un moment précis de son déroulement, la première partie est la partie achevée du procès et la deuxième partie est virtuelle, floue, on n'en connaît pas la limite finale. Quant aux exemples 5' et 6' l'aspect est non-sécant, global.

La définition de l'imparfait comme temps du passé ou, présent du passé, fut adoptée par Le Bon usage. Elle repose sur le parallélisme entre les deux tiroirs temporels – présent et passé. « *La grammaire scolaire a longtemps trouvé dans l'imparfait un présent du passé (Maurice Grevisse jusqu'en 1961, septième édition du Bon usage), un passé du présent ou un deuxième présent (p. ex. Weber 1954). Formulations gauches, qui débloquent toutefois une vérité majeure : l'identité des propriétés aspectuelles de marche et marchais* » (Wilmet 1998: 388).

On peut identifier aussi d'autres raisons pour présenter l'imparfait comme présent du passé, dans l'emploi du conditionnel, par exemple (*s'il faisait beau demain j'irais à la plage*), dans sa capacité d'indiquer le passé récent et le futur proche (*il rentrait tout juste et repartait le lendemain*), dans sa capacité de combinaison avec *depuis* et *jusqu'à* (*il habitait là depuis dix ans ; comme il restait jusqu'au lendemain*). Cette dénomination de *présent du passé* combine deux approches, aspect et temps, en privilégiant le premier.

Au niveau de l'analyse textuelle, par rapport aux autres temps du passé, les différences entre les tiroirs verbaux - le passé simple et l'imparfait - sont plutôt d'ordre psychologique dans la présentation des faits. Le passé simple présente les événements sous un aspect ponctuel, tandis que l'imparfait, au contraire, sous un aspect actuel, durable. L'imparfait évoque un temps du passé, le saisit dans son déroulement, dans sa continuité, sans en envisager les limites ni le moment précis.

Il s'agit d'événements instantanés / versus / événements ayant un plus long déroulement. Le linguiste allemand Harald Weinreich (1973) fait la distinction entre le passé simple et l'imparfait en d'autres termes : temps du premier plan, respectivement temps d'arrière-plan. L'aspect sécant correspond à l'arrière-plan, les actions perçues dans un certain flou, alors que l'aspect non-sécant montre des actions dans un premier-plan non analysé ou sans limites. Le passé simple présente les faits pendant que l'imparfait aide le destinataire à « *s'orienter à travers le monde raconté* », fournissant le décor où l'action se déroule. Par là il fait la distinction entre les trois temps aristotéliens (passé-présent-futur), chacun à son propre moyen d'expression et le temps comme instance extralinguistique ou tiroirs verbaux.

Cependant il faut noter que certains linguistes s'accordent à dire que le premier plan et l'arrière-plan ne se situent pas en opposition car il existe toute une série de plans et que les éléments qui les distinguent ne sont point absolus.

L'analyse faite par Damourette et Pichon (1911-1926) remet en cause l'imparfait et le considère comme une expression particulière de la troncalité, « *le centre du plan inactuel* ». Le procès est placé dans une sphère d'action autre que celle où le locuteur se trouve au moment de l'énonciation. L'imparfait n'est pas conçu comme un temps mais comme un mode marquant l'inactuel.

Le Goffic (1986) décrit l'imparfait comme un référent à des mondes inaccessibles, un imparfait fictif. La conclusion de ces approches est que l'imparfait a un point de référence différent de celui établi par le moment de la parole. Il en découle qu'il ne suffit pas de définir l'imparfait comme un temps du passé. Cependant, ni l'approche inactuelle n'explique la différence entre passé composé et imparfait, imparfait et passé simple lorsque le point de référence est situé dans le passé, ou pourquoi l'imparfait tout seul ne peut pas référer à un futur.

Dans l'énoncé *S'il neigeait encore demain*, le locuteur ne choisit pas le présent pour exprimer le procès mais il préfère l'imparfait pour suggérer que la situation énoncée est peu probable. Celui-ci pourrait être le raisonnement de conserver la caractéristique temporelle de passé de l'imparfait.

De l'analyse de ces exemples on peut tirer la conclusion que l'imparfait n'est pas fondamentalement un temps du passé mais il est déterminé du point de vue du contexte. Il acquiert alors des valeurs de passé effectif ou de passé fictif, selon la dénomination de Le Goffic (1986: 55). Le procès exprimé par l'imparfait est situé donc soit dans le monde réel, actuel, soit dans un monde fictif, non actuel.

Une autre approche selon laquelle l'analyse de l'imparfait peut être faite est l'approche anaphorique. Elle présente les temps déictiques et anaphoriques, autrement dit, les temps qui expriment une relation directe par rapport au moment de l'énonciation et les temps qui indiquent une relation temporelle par rapport à une référence temporelle déjà exprimée dans le texte. Les antécédents sur lesquels l'imparfait s'appuie peuvent être fournis par des informations textuelles différentes :

1. un événement explicite
2. une situation non explicite
3. un événement présupposé (implicite)

En conclusion, l'imparfait n'a pas la capacité de localiser par lui-même la situation, à l'opposé du passé simple et du passé composé. Berthonneau et Kleiber (1993: 68) développent cette théorie de l'imparfait temps anaphorique en avançant l'idée que l'imparfait recherche un antécédent temporel dont il constitue une partie. Il est donc anaphorique parce qu'il récupère une information sur le moment auquel il est valide (caractéristique qui est d'ailleurs propre à tous les temps grammaticaux car il n'y a pas de temps explicite ou absolu) et, en plus il récupère toute une situation. « *Ce qui distingue crucialement un temps anaphorique d'un temps non anaphorique c'est qu'il exige une complémentation conceptuelle entre l'antécédent et la situation anaphorique* » (Berthonneau & Kleiber 1993: 48). Il en résulte la définition de l'imparfait : temps anaphorique méronimique. Cependant il existe des situations où l'imparfait ne saurait être rattaché à un certain antécédent temporel passé identifié. L'exemple canonique en est l'imparfait du début de récit : *il était une fois*.

Selon l'approche aspectuelle, l'imparfait est imperfectif puisqu'il présente l'événement en déroulement. Si le passé simple présente la situation dans sa totalité, du début jusqu'à sa fin, l'imparfait ne s'intéresse ni au début ni à la fin du procès. Le terme de l'action est dans l'incertitude, dans l'inconnu. Wilmet (1998) décrit l'imparfait comme la

combinaison du temps passé et de l'aspect sécant, plaidant pour des imparfaits à dominante temporelle ou à dominante aspectuelle.

Sans être décisifs, les arguments de nombreux auteurs contre cette division temporelle mettent en cause, entre autres, les emplois modaux des temps du passé. Par exemple Émile Benveniste (1974) souligne l'existence d'une asymétrie entre la temporalité prospective qui existe dans la nature inégale de l'expérience : d'un côté la temporalité rétrospective et, de l'autre côté, la temporalité prospective, interprétable au niveau temporel comme une prévision d'expérience (Benveniste 1974: 76).

Carl Vetters (1998) remarque que la modalité de cet emploi est liée au signifié temporel des temps utilisés. Par conséquent, par exemple si le futur est remplacé dans ses emplois modaux par l'imparfait (temps qui peut aussi exprimer la modalité), le sens et la force illocutoire des énoncés changent. Logiquement il n'y a pas d'incongruité entre la visée temporelle et la visée modale : selon Vetters, le sens temporel et le sens modal vont ensemble. L'imparfait inclut dans son signifié un sens passé et un sens modal. Il dénote donc ce qu'on appelle la troncalité. L'imparfait ancre le procès dans une actualité autre que celle de l'énonciateur, créant ainsi une mise à distance, un changement de repère, un repérage dans des mondes inaccessibles, un non actuel ou un inactuel ou une valeur de translaté. Cette actualité peut être comprise comme passée, lorsque l'interprétation est temporelle ou fictionnelle (c'est-à-dire désignant l'irréel et le potentiel à la fois, selon Capello), lorsque l'interprétation est modale.

L'imparfait marque fondamentalement une irréalité qui a pourtant un caractère réel intermédiaire entre l'imaginaire ou le subjectif et le réalisé ou l'objectif.

Bibliographie

- Benveniste, E. (1974) *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard
- Berthonneau, A.-M. & Kleiber, G. (2006) « Sur l'imparfait contrefactuel », in *Travaux de linguistique*, no.53, Duculot, 2006, 7-67
- Berthonneau, A.-M. & Kleiber, G. (1993) « Pour une nouvelle approche de l'imparfait: l'imparfait, un temps anaphorique méronimique », in *Langages* no. 112, 1993
- Cappello, F. (1986) « L'imparfait de fiction », in *Points de vue sur l'imparfait*, Caen: Centre de Publications de l'Université de Caen, 1986, 31-43
- Damourette, J. & Pichon, E. (1911-1926) *Des mots à la pensée*, Tome 5, Paris: D'Artrey
- Guillaume, G. (1970) *Temps et verbe*, Paris : Champion
- Le Goffic, P. (éd.) (1986) « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », *Points de vue sur l'Imparfait*, Caen : Centre de publications de l'Université de Caen
- Vetters, C. (1998) « Le temps du verbe, Réflexions sur leur temporalité et comparaison avec la référence (pro)nominale », in Vogeleer S., Borillo A., Vetters C & Vuillaume M (éds.), *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve: Peeters, 1998, 11-43
- Weinreich, H. (1973) *Le Temps*, Le Seuil
- Wilmet, M. (1998) *Grammaire critique du français*, 2-e édition, Hachette: Duculot
- Wilmet, M. (1976) *Etudes de morphosyntaxe verbale*, Paris: Klincksieck